

PRIME "GILETS JAUNES"

Le 3 décembre 2018, le SNAPATSI saisissait le Ministre de l'Intérieur afin que les PATS mobilisés les week-ends, lors des mouvements «gilets jaunes», soient bénéficiaires d'une prime exceptionnelle.

Par courrier du 19 février 2019, le Ministre répondait au SNAPATSI que 2306 PATS (465 personnels scientifiques et 1841 personnels techniques / administratifs) seront bénéficiaires d'une gratification exceptionnelle de 200€ sur le salaire de mars 2019, au titre de leur engagement durant les manifestations de novembre et décembre 2018.

TOUTEFOIS, EN RAISON D'UN RECENSEMENT PONCTUEL DES AGENTS CONCERNÉS, TOUS LES PATS ENGAGÉS LORS DES MANIFESTATIONS N'ONT PAS ÉTÉ GRATIFIÉS...

Le SNAPATSI ne peut accepter cette situation et demande que personne ne soit oublié dans cette mobilisation qui perdure et génère une surcharge de travail.

C'est pourquoi, le SNAPATSI sollicite une nouvelle fois le Ministre de l'Intérieur afin que chaque PATS contribuant aux missions relatives au mouvement des «gilets jaunes» se voit attribuer une gratification dans le cadre de la Prime de Résultats Exceptionnels 2019.



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS DEFEND !